



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON

Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78

E-mail : fnecfo21@gmail.com

CSA 24 MARS 2025
POSTES EN LYCEE
COMPTE-RENDU DES ELUS FNEC-FP FO

NB 1 : le compte-rendu n'est pas exhaustif et se concentre sur les interventions des élus FO ; par correction, nous évitons autant que possible de parler pour les autres organisations syndicales qui ont chacune leur propre expression.

NB 2 : Ce compte-rendu rapporte des propos tenus sur les mêmes thématiques, mais sur des dates différentes : en janvier pour plusieurs groupes de travail préparatoires, et le 7 février pour le CSA académique.

Explication des sigles des intervenants :

SG : Secrétaire Générale de l'Académie

SGA : Secrétaires Généraux Adjoints (dont **RH**, pour celui des Ressources Humaines).

DOSEPP : Service chargé des postes, des heures et de leur répartition

REPONSES DE LA RECTRICE AUX DECLARATIONS

Rectrice : Chacune des MCS fait écho à des situations individuelles qu'on ne néglige jamais. On essaie avec grand soin d'accompagner les personnels dont on a le souci. La feuille de route RH vous paraît encore en décalage avec vos attentes, mais elle s'incarne pourtant dans le soin qu'on apporte aux conditions de travail de nos enseignants. Brutalité des suppressions d'agences comptables regroupées ailleurs vous choque. Ces mesures créent des remous et ne peuvent être bien accueillies, mais soyez certains qu'on a pris soin sur le terrain de porter une grande attention aux personnels concernés.

POSTES

POSTES SPECIFIQUES

SG : Nous essayons de ne pas en créer pour rien.

SGA : 22 postes spé relèvent du mvt inter, 3 postes nouveaux. 19 propositions, 7 postes acceptés. 6 déprofilages demandés, tous acceptés.

REMARQUES GENERALES :

FO : Sur les postes POP : aucune information sur le profilage n'apparaît, aucun moyen de se renseigner sur le bien-fondé du profil. Certes ils ont été publiés mais cela aurait été pas mal de les remettre.

REMARQUES POSTE PAR POSTE

UPE2A :Double question :

FO : Revendications des profs d'UPE2A se sont exprimées dans un appel avec un appui intersyndical, et dans une **demande d'audience** remise en main propre à la Rectrice.

FO : **Suppression / Création à Hippo** d'un poste réétiqueté en Lettres-Histoire, alors qu'il existe en Lettres Modernes et qu'il a EXACTEMENT le même profil qu'avant. Cela pose plus largement le problème de l'étiquetage de tous les postes FLS, qui sont presque toujours rattachés aux Lettres ou

Lettres-qqch, alors que des profs d'autres disciplines font aussi du FLS et ne peuvent pas demander des postes en Lettres si ce n'est pas leur discipline. Comment les demander au mvt intra ?

DOSEPP : *Quand on le crée ex nihilo, on peut le créer en FLS, il y a désormais un code discipline. Mais quand on est sur des supports existants, ça répond à un besoin disciplinaire par ailleurs.*

FO : dans ce cas, réétiquetez en FLS dès qu'un poste est vacant pour que tout le monde puisse postuler, au lieu de laisser les chefs en faire des postes à moustaches déjà fléchés.

DOSEPP : *Possibilité très récente, on essaie d'acculturer les chefs ça prend du temps.*

FO : **Pourquoi le poste de Simone Weil en FLS n'est-il pas créé** alors que cela avait été promis l'année dernière et que le dispositif marche très bien. **SGA et DOSEPP** : *moyens provisoires reconduits en priorité, avec la prof qui est dessus.*

TABLEAU GENERAL DES POSTES

SGA : *Balance générale : - 59 et pas - 62. En lycée : Solde -34 10 MCS. 27 postes sur 3 Etab. On ne compte pas les collèges / SEGPA, mais lycée / collège ça compte. En ce qui concerne les compléments de service : à court terme on redit aux chefs le besoin d'accompagner. Sur le long terme on réfléchit.*

Rectrice : *La bivalence, pourquoi pas ?*

SG : *on cherche à travailler sur 20-25 ans car les masses d'élèves vont diminuer très fortement, il faut se projeter aussi loin pour voir comment on pourra garder une école qualitative sur nos territoires en repensant la structuration des établissements en degrés. Si on ne pose pas structurellement l'ensemble, on n'arrivera pas à régler les situations de compléments une par une.*

FO : bivalence, effacement des différences de degrés : on n'aura pas de vision partagée là-dessus. En revanche sur les effectifs par classe, malgré la baisse de vos moyennes, cela se densifie. On a pris un ex en CSA-D 21. Si on restait aux seuils de 30 en collège, déjà excessif, 20% des classes en collège comporteraient 29, 30, 31 élèves. En

On est pratiquement sûrs mais obligés d'attendre la fin des ajustements de juin pour être sûr d'avoir les moyens. Pour le pérenniser, il faudra voir l'année d'après avec le CASENAVE et la DSDEN 21.

FO : Moyens provisoires « sûrement » reconduits, y a qu'à les pérenniser ce sera plus clair.

EIFFEL :

FO : Le poste de CPGE L 4010 qui est supprimé envoie un très mauvais signal sur une CPGE déjà fragilisée par le passage des DUT en 2 ans aux BUT en 3 ans, Nous demandons des éléments sur l'avenir des ATS en général

SGA : *pas d'info sur le devenir de cette CPGE.*
Rectrice : *j'ai été bluffée par la qualité de cette classe : équipe très engagée, élèves très ambitieux,*

FO : C'est une classe préparatoire qui joue un vrai rôle d'ascenseur social, raison de plus de la défendre.

plaçant le seuil à 31, c'est 30% des classes de collège qui atteint ou dépasse les 29 élèves.

SG : *il faudra se questionner sur l'école de demain, et anticiper le long terme..*

REMARQUES POSTE PAR POSTE

FO : est intervenue aussi bien au groupe de travail préparatoire qu'au CSA, pour remettre en cause des suppressions de classes et de postes, et pour alerter sur des situations de compléments de services contestables. Nos remarques ont porté sur plusieurs établissements : Clos Maire à Beaune, Liégeard à Brochon, Désiré Nisard à Châtillon-sur-Seine, Charles de Gaulle, Eiffel, Montchapet, le Castel et Carnot à Dijon,

DOSEPP : *Les établissements qui le demandent sont reçus en ce moment. Les arbitrages se feront en juin.*

POSTES de CPE, DDFPT, etc

FO : salue la décision d'ajouter un CPE au collège Champollion de Dijon, mais le cadre du « plan sécurité » nous interroge, et les trous sur des

bahuts ayant de forts besoins nous interrogent aussi : ex au collège Carnot, ainsi que dans de nombreux collèges qui devraient être REP, et dans lesquels on aurait besoin d'un personnel de +, qu'il s'agisse d'un adjoint ou d'un CPE : Herriot à

AGENCES COMPTABLES :

SGA : on va lancer un GT pour discuter sur les agences comptables et leur implantation. On a été confrontés à des risques majeurs d'erreurs et de dysfonctionnements parce que les agences sont trop petites et que les personnels ne peuvent pas couvrir des longues absences dans des agences trop petites. Op@le va se normaliser, ça progresse. Il y a des aspects techniques qui peuvent demeurer mais les métiers se transforment profondément aussi. Passé le premier choc, qui aurait certes pu être mieux amorti, il faut reprofessionnaliser nos agents comptables. Ce travail ne fait que démarrer. La méthode n'a pas été parfaite mais n'a pas été faite n'importe comment non plus. Une audience d'étab rattachés à Charolles pour faire le point. Comment le niveau académique et le niveau établissement, communiquent-ils entre eux, et quand ? C'est une question à se poser pour éviter une trop grande brutalité.

ADMINISTRATIFS :

DRH : carte cible initiale définie en 2023, mais on la réactualise. Avec les mouvements de personnels et les changements, cela est susceptible de bouger. C'est un travail de toilettage, on n'a pas changé les critères discutés en 2023. Deux démarches parallèles se rejoignent. Un travail de requalification des postes ET un travail de promotion des personnels. La bonne situation, c'est que quand un poste est requalifié, la personne qui l'occupe obtient une liste d'aptitude ou un concours pour coller avec le poste, sinon cette personne perd le poste. On a toujours pu éviter de faire sauter qqn de son poste parce qu'il est requalifié.

FO : Connait-on le contingent de postes fixés par le ministère (qui n'est pas forcément à hauteur de la cible, même en répartissant sur deux ans

Chenove, B. Vian à Talant, G. Bachelard et H. Dunant à Dijon...

Pas de réponse.

SG : L'objectif n'est pas la fermeture des agences mais l'animation des réseaux d'établissements rattachés. On va chercher à définir une charte des agences comptables.

Rectrice : L'objectif est la sécurisation. On doit renforcer les compétences et les collectifs de travail permettent de répondre à cet objectif.

FO : La solution retenue a été de supprimer les agences comptables de Louhans et de Charolles pour les passer à Hilaire de Chardonnet à Chalon. Pour nous, raréfaction des agences locales, risque de fragiliser les bahuts qui n'ont pas d'agence. Donc vote contre.

SG : Le rectorat n'est pas obligé de faire voter les postes aux OS qui siègent en CSA, mais on le fait.

Vote contre unanime.

SG : Non, on ne connaît pas l'enveloppe ni les quotas ministériels. On vous présente seulement les ajustements. On savait aussi que c'est bien de ne pas tout figer au mois de mars. On croise avec les situations RH et tant qu'on pourra le faire on le fera, mais on ne pourra pas toujours le faire. La dernière année en revanche, on ne pourra pas aussi bien le faire, il restera moins de possibilités, et on requalifiera certains postes même s'ils ne sont pas prenables par les personnels.

FO : En 2023, le ministère avait établi des objectifs à atteindre. Or actuellement, les seuils fixés n'ont pas été atteints. Pour les A on n'est qu'à 20% alors qu'on devait atteindre 24% en 2026. En B, 34 au lieu de 37. Et en C, on est encore à 46% alors qu'on devait baisser à 39%. Il ne reste que deux rentrées pour atteindre les objectifs, et ces pourcentages représentent un grand nombre de postes. Il

manque 45 postes à requalifier en A, 36 en B, et 81 postes à supprimer en C. Mais après, qu'est-ce qui va être fait ? Un nouveau plan ?

SG : le ministère nous indique le pourcentage de A, B et C qu'il faudrait. Mais c'est un vœu pieu du ministère. Cela ne veut pas dire qu'on aura fini en 2026. Les emplois qui sont donnés n'atteindront jamais le diagnostic du ministère. Sur ce plan, malgré cela, on est assez fiers de ce qu'on a fait. Une trentaine de personnes ont eu les concours, on a réussi à faire de belles choses.

FO. L'an dernier 200 postes ouverts au concours A, et il n'y avait encore pas assez de candidats. Cette année, il y a seulement 100 postes en A. Risque de perdre des postes cette fois-ci. Nous revendiquons que la liste d'aptitude soit plus largement ouverte afin de compenser, et il faut aussi que les critères de cette liste d'aptitude soient plus clairs, certains très bons candidats n'ont pas compris pourquoi ils n'étaient pas pris.

SGA DRH : Les critères sont dans les LDG. Il y a bcp d'agents qui remontent des dossiers très bons et les possibilités sont nettement moindres que le nombre de bons dossiers qui remontent. Par contre, je regrette, le nombre de possibilités par

FEUILLE DE ROUTE RH

DRH : on vous avait présenté cette feuille de route en novembre et on a essayé d'être plus concrets. On va essayer de créer un collectif de concertation. Le but n'est pas de tout définir au rectorat à 3 ou 4, mais de faire évoluer nos pratiques.

SG : on a pu structurer et synthétiser les axes et champs d'action. C'est encore devant nous mais on définit une nouvelle façon d'acculturer et d'accompagner, de rendre plus attractif en individualisant. On était assez pauvres en indicateurs RH mais on essaie de progresser. On sait que tout n'est pas à notre main non plus.

FO : L'essentiel des revendications qu'on porte concernent des domaines qui ne sont pas à votre main. Nous, tant qu'il n'y a pas la baisse du nombre d'élèves par classe, des CDI annuels pour les contractuels, des paiements des salaires en temps et en heure, des meilleures grilles et une augmentation des salaires, un paiement des frais

Liste d'Aptitude ne va pas augmenter pour compenser le manque de postes au concours, cela va rester stable. Agents informés de leur éligibilité.

SG : on pourrait envisager de lever les incompréhensions et découragements en créant un webinaire d'infos aux agents pour mieux expliquer comment ça marche.

Une question a été posée par une autre organisation syndicale au sujet des personnels enseignants qui sont en détachement sur des postes administratifs. Comment ça se passe ?

DRH : Le but est d'intégrer le corps.

SG : on va peut-être mettre fin à son détachement pour qu'elle soit intégrée si elle est apte.

DRH : Détachement est transitoire et sert à traiter l'inaptitude à certaines fonctions.

SG : On ne peut plus rester sur ce régime, il faut que l'administration prenne ses responsabilités. Si les aptitudes sont bien actées, on intègre le corps des administratifs, au-delà de la requalification éventuelle d'un poste ou d'un autre. Cela nous permettra d'avoir une vision d'ensemble du vivier de personnels administratifs.

VOTE : 9 abstentions (sur 9 présents).

de déplacement à partir de son RAD, une stabilisation des services, etc., il n'y a rien à négocier pour nous. Utilisons une analogie connue dans le monde syndical : quand on veut abolir l'esclavage, on ne perd pas son temps à négocier le poids du boulet et la longueur de la chaîne.

SG : sur les contractuels, il y a des choses à notre main, qu'on peut travailler. On a amélioré la façon dont on les reconduit. Il y a une marge de possibles très modestes et pourtant très utiles.

DRH : il y a bcp de choses qui ne relèvent pas que de vos revendications générales, aussi. Tous les étab ne sont pas également conflictuels, par ex. Qu'est-ce qui fait qu'il y a des établissements où on se sent bien et d'autres moins, alors qu'on a les mêmes effectifs de classe et qu'on fait le même métier ? c'est bien la preuve qu'il y a des choses qu'on peut discuter en-dehors des grandes revendications qui ne sont pas à notre main.

SG : *Si on ne fait pas des GT avec les syndicats sur ces choses, on passera par des comités d'usagers, et vous n'aurez pas pris place dans ces discussions ! Essayons peut-être sur UN point précis ? On verra si ça marche.*

FO : ce n'est pas notre travail syndical d'occuper une chaise dans la salle des Actes. On siège bien

sûr, parce qu'on est élus. Mais nos décharges doivent nous servir à aller parler aux collègues, à tenir des HIS dans les établissements, à organiser les profs qui veulent agir sur ce qui ne va pas dans leur établissement, à définir avec eux leurs revendications et à vous les faire remonter. Et non pas à discuter à l'infini de votre feuille de route RH.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune de nos questions diverses n'a été traitée en séance. Elles recevront des réponses écrites plus tard.

Rappel des questions posées par **FO** :

1°)- Certaines académies ont versé en décembre un **complément indemnitaire** à leurs **agents contractuels non enseignants**. L'académie de Dijon a-t-elle fait ce choix également ?

2°)- Sur quelle ligne budgétaire sont payés les **remplacements faits hors Pactes** ? La réponse faite par la présentation de 4 dispositifs de remplacement n'est pas satisfaisante.

3°)- Serait-il possible d'avoir, comme demandé aux LDG, la liste des **démissions** (nombre par corps, et par département...). Même statistique pour les **ruptures conventionnelles**.

4°)- Qu'en est-il du **budget disponible pour les ruptures conventionnelles en 2025** ? Le dispositif est-il remis en question et y a-t-il des consignes ministérielles pour en limiter l'usage ?

5°)- **Rumeurs sur des fermetures d'établissements** : y a-t-il des projets de fermeture à **Emiland Gauthey** ? Qu'en est-il aussi du **collège Montchapet**, qui s'inquiète d'être susceptible de passer à seulement deux divisions en 6^{ème} l'année prochaine ?

6°)- **Pour les remboursements des frais de déplacement des enseignants en service partagé** : certains gestionnaires semblent considérer qu'il suffit qu'un bus existe entre les deux communes pour baser le remboursement sur le tarif SNCF 2ème classe, et non sur le tarif voiture. Or les horaires des bus ne sont pas toujours compatibles avec les emplois du temps (ex. de bus qui arrivent à 6h40 alors pour des cours qui commencent au mieux 1h20 plus tard, voire plus selon emploi du temps). Pouvez-vous régler cette situation ?